



QU'EST CE QU'UNE CHAM ?

Les classes CHAM permettent aux enfants qui en ont envie de bénéficier, de la 6^e à la 3^e, d'aménagements horaires adaptés afin de suivre un enseignement musical en complément de leur formation scolaire générale. Ces classes s'adressent à la fois aux enfants jouant déjà d'un instrument mais aussi à ceux qui ont très envie d'apprendre.

Les élèves sont invités à participer à la vie artistique des conservatoires et de leur collège. Plusieurs concerts sont organisés dans l'année, hors temps scolaire.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- L'enseignement général

Il est assuré au collège dans le cadre des programmes officiels. Un aménagement d'emploi du temps permet aux élèves de se rendre sur le lieu de cours pour la part de l'enseignement musical qui y est assuré, les lundis et vendredis après-midi.

- L'enseignement artistique

Un temps de Pratique Musicale Collective (PMC)

Les élèves jouent de la musique ensemble, en configuration orchestre. Le travail de groupe est axé sur l'écoute, le respect et la concentration. Le répertoire est élaboré en fonction de la composition de l'ensemble.

Un temps d'apprentissage instrumental

Cours d'instrument seul ou en groupe de 3 à 5 élèves jouant du même instrument, assuré par un enseignant spécialiste de celui-ci. Pour les débutants, le choix de l'instrument se fait en concertation avec l'équipe pédagogique et en fonction des instruments proposés.

LES LIEUX DE COURS

* Collège Clos Chassaing

38 rue Clos Chassaing - 24000 PERIGUEUX

* La Visitation

5 rue Littré - 24000 PERIGUEUX

Pour se rendre sur les lieux de cours, durant le temps scolaire, les élèves sont encadrés par du personnel qui les accompagne, sous la responsabilité du Collège.

Pour les élèves de 4^e ou 3^e du département, habitant loin de Périgueux, la possibilité d'une scolarisation en internat peut être étudiée à la demande.

Un temps de formation et culture musicale

Le programme aborde : la connaissance des rythmes, intervalles, notions de mouvements mélodiques, de tonalité, etc.) afin d'accompagner et de faciliter au plus près l'apprentissage instrumental et la pratique musicale collective.

Les cours de formation musicale de 3^{ème} cycle ne sont pas assurés dans le cadre des CHAM.

- Au collège :

Deux heures d'éducation musicale

Les élèves sont amenés à écouter, découvrir, comprendre puis analyser la musique dans toutes ses dimensions mais aussi approcher le vocabulaire et les notions techniques élémentaires.

Une heure d'enseignement facultatif du chant choral (EFCC)

Les élèves abordent un répertoire varié. Ils ont l'occasion de se produire plusieurs fois sur scène et en public au cours de leur scolarité.

QUELS INSTRUMENTS ?

Clarinette, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, saxophone, alto, contrebasse, violon, violoncelle, guitare, harpe, cor, trombone, trompette, tuba, piano* et percussions

* Pour s'inscrire en piano, il est nécessaire d'avoir déjà une pratique autonome (lire une partition et savoir la jouer)



INSCRIPTIONS EN CHAM

PRÉ-INSCRIPTION

Un formulaire de préinscription est à télécharger sur le site du collège et à renvoyer par mail avant le :

Mercredi 5 avril 2023

24 places disponibles en 6^e à la rentrée 2024.
<https://blogpeda.ac-bordeaux.fr/collegecloschassaing/>

ADMISSION

Une commission composée des directeurs d'établissement, du coordinateur CHAM et du professeur d'éducation musicale et chant choral du collège examine la demande de pré-inscription remplie par les familles. Les élèves seront invités pour un test d'admission composé d'un entretien sur leur **motivation**, d'une audition en **situation de groupe** et pour les non-débutants, d'une prestation individuelle (chant, percussions corporelles,...).

A la suite de cet entretien l'acceptation définitive de l'élève est soumise à la commission départementale d'affectation (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale).

En fonction des places disponibles, il est possible d'intégrer les classes CHAM de la 5^e à la 3^e.

DROITS D'INSCRIPTION

L'élève s'acquitte des droits d'inscription auprès de la structure dans laquelle il est inscrit.

L'élève domicilié à Périgueux est rattaché au CMMD (Conservatoire Municipal de Musique et de Danse de Périgueux). Pour toute autre domiciliation l'élève est rattaché au CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne).

Un élève ne peut être écarté pour des raisons économiques. Des aides sont envisageables après constitution d'un dossier à remettre au collège.

A VOTRE DISPOSITION POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Secrétariat :
05-53-53-75-29
«CHAM» «La Visitation» rue Littré - 24000 PERIGUEUX

Coordination : Marie-Cécile GUILLO
marie-cecile.guillo@crddordogne.com | 07 75 23 07 69

CONSERVATOIRE
À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
DE LA DORDOGNE
MUSIQUE & THÉÂTRE



CHAM

Classes à Horaires Aménagés Musicales



Les Classes à Horaires Aménagés Musicales (CHAM) sont un dispositif qui favorise l'accès à la pratique musicale en temps scolaire.

C'est un projet pédagogique construit en partenariat avec le collège Clos Chassaing, le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne et le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse de Périgueux.

La pratique collective - jouer ensemble - est au coeur de cet apprentissage de la musique.